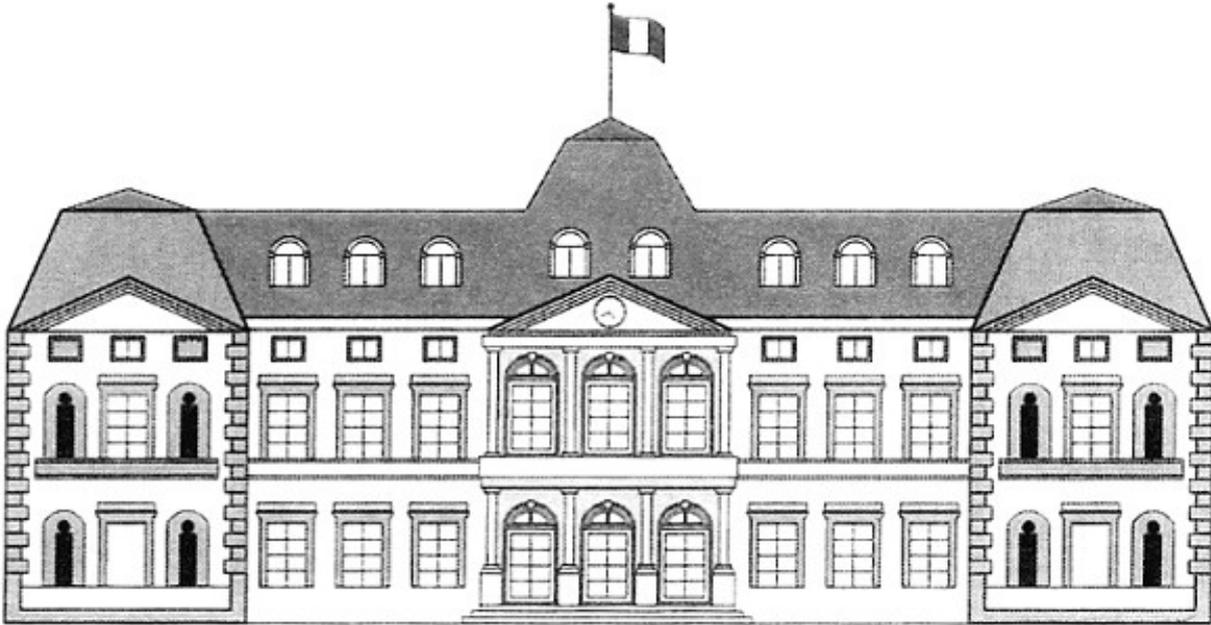




PREFECTURE DE LA HAUTE LOIRE



RECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

OCTOBRE 2011

EDITE LE 24 OCTOBRE 2011

"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

ARRETE n° 2011/DREAL/043 Portant subdélégation de signature de Monsieur Hervé VANLAER Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour la région Auvergne à certains de ses collaborateurs

ARRETE

Article 1^{er} Subdélégation de signature est donnée à :

MM. Dominique THON et Didier BORREL, directeurs adjoints, pour l'ensemble des affaires mentionnées à l'article 1er.

MM. Gilles CERISIER, Chef du service risques et Jean-Luc BARRIER adjoint au chef du service risques, pour les affaires mentionnées à l'article 1, points 1, 2.1, 2.7, 2.8, 3 et 5 de cet arrêté.

M. Lionel LABELLE, responsable du pôle risques chroniques au service risques pour les affaires mentionnées à l'article 1 point 1 et 5 de cet arrêté,

M. Lionel LAFAY, responsable de l'unité territoriale de la Haute-Loire et Mme Estelle POUTOU pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 5.2 de cet arrêté.

Mme Agnès DELSOL Chef du service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie, Paysages, M. Olivier GARRIGOU, adjoint du Chef du service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie, Paysages et M Patrick MONNIER, responsable du pôle Énergie, Construction Air au service Territoires, Évaluation, Logement, Énergie, Paysages pour les affaires mentionnées à l'article 1, points 2.1 à 2.6 et 2.8 de cet arrêté.

Mmes Murielle LETOFFET, Isabelle LEGROS, Audrey MATHIEUX, M. Guillaume ASTAIX pour les affaires mentionnées à l'article 1, points 2.4 à 2.6 de cet arrêté.

MM Christian BEAU et Philippe LAMARSAUDE pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 2.7 de cet arrêté.

MM Stéphane ALLOUCH et Bruno MOINE pour les affaires mentionnées à l'article 1, point 2.8 de cet arrêté.

Mme Annie-Claude THIBERT, adjointe au chef du service Transport, Déplacement, Sécurité, MM. Nicolas COMBES, Patrick HEBUTERNE et Michel HAMEL pour les affaires mentionnées à l'article 1 point 4 de cet arrêté.

M. Christophe CHARRIER, chef du service Eau, Biodiversité, Ressources pour l'ensemble des affaires mentionnées à l'article 1 point 6 de cet arrêté, Dominique BARTHELEMY, adjoint au chef du service Eau, Biodiversité, Ressources et Christian BAUDRY, chef du pôle Nature au service Eau, Biodiversité Ressources, pour les affaires mentionnées à l'article 1 point 6.1 de cet arrêté.

Article 2 L'arrêté 2011/DREAL/034 du 25 août 2011 est abrogé.

Article 3 Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Loire.

Fait à Clermont Ferrand, le 21 octobre 2011
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Régional l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Signé :Hervé VANLAER